



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Levons les yeux



(SIMONE)

En
partenariat
avec



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

toutes
et tous
égaux

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Que dit la loi ? | 4 |
| L'outrage sexiste | 4 |
| Le harcèlement sexuel | 5 |
| L'exhibition sexuelle | 5 |
| Le voyeurisme sexuel | 6 |
| L'agression sexuelle | 6 |
| C'est quoi le consentement ?..... | 7 |
| Que faire si vous êtes témoin d'une agression ? | 8 |
| Action 1 : Distraire | 8 |
| Action 2 : Déléguer | 8 |
| Action 3 : Documenter | 9 |
| Action 4 : Diriger | 9 |
| Action 5 : Dialoguer | 9 |
| Comment signaler une agression ? | 10 |
| Que se passe-t-il après avoir demandé de l'aide ? | 11 |

Nous devons toujours nous sentir en sécurité dans les transports en commun, comme le train, le métro ou le bus.



Parfois, des personnes se comportent mal dans les transports en commun.

Par exemple :

- elles ont un regard gênant
- elles font des gestes incorrects
- elles menacent
- elles insultent
- elles montrent leur sexe en public.



Ces personnes sont des **agresseurs** et leur comportement sont des **agressions**.

Les agressions sont punies par la loi.

Les agresseurs doivent payer des amendes par exemple.

Les agressions dans les transports doivent s'arrêter.

Il faut signaler les agresseurs à la SNCF ou à la police.



Ce guide s'appelle **Levons les yeux**.

Dans ce guide vous trouvez des conseils pour :

- arrêter les violences dans les transports en commun
- aider les victimes d'agressions.

Que dit la loi ?



Une agression peut être sexuelle, physique ou psychologique.

La loi interdit et punit les agresseurs.

La punition est plus importante si des adultes agressent un enfant de moins de 18 ans. Vous pouvez dénoncer des agressions à la police ou à la gendarmerie.



L'outrage sexiste

Un outrage c'est ne pas respecter une personne.

Un outrage sexiste c'est parler mal ou se comporter mal avec une personne parce que cette personne est de sexe différent. Par exemple, un homme peut mal parler à une femme parce qu'il se sent supérieur à la femme.



Un outrage sexiste c'est :

- siffler une personne,
- dire des mots ou des insultes sexuelles
- faire des bruits gênants,
- juger l'apparence d'une personne, comme son visage ou son corps
- juger les vêtements qu'une personne porte

L'outrage sexiste est une agression.

Quand l'outrage sexiste a lieu dans les transports en commun, on parle d'**outrage sexiste aggravé**.

L'amende est de **3 750 €** en cas d'outrage sexiste.



Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est une violence.

Le harcèlement sexuel c'est quand une ou plusieurs personnes parlent de sexe à une personne ou touchent son sexe alors qu'elle n'est pas d'accord.



Le harcèlement sexuel est puni
de **2 ans de prison et de 30 000 € d'amende.**



L'exhibition sexuelle

L'exhibition sexuelle c'est montrer son sexe,
se toucher le sexe ou faire l'amour dans un lieu public.

L'exhibition sexuelle en public est interdite
même si aucune partie du corps n'est visible.



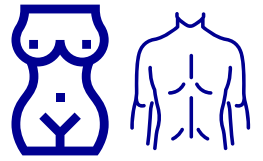
L'exhibition sexuelle est punie
de **1 an de prison et de 15 000 € d'amende**



Le voyeurisme sexuel

Le voyeurisme c'est aimer :

- regarder ou filmer une personne nue sans qu'elle le sache
- regarder sous les jupes d'une femme sans qu'elle le sache.



Le voyeurisme est puni
de 1 an de prison et de 30 000 € d'amende



L'agression sexuelle

L'agression sexuelle c'est toucher une personne sans son accord.

Par exemple :

- toucher les seins ou les fesses de quelqu'un
- embrasser de force une personne
- frotter son sexe contre quelqu'un



L'agression sexuelle est punie
de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende



C'est quoi le consentement ?

Le consentement c'est être d'accord.

Le consentement sexuel c'est dire que vous êtes d'accord pour avoir une relation avec quelqu'un.

Par exemple avoir une relation sexuelle avec une personne.

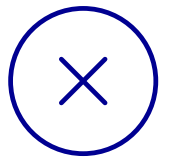


Personne n'a le droit de vous obliger à avoir une relation si vous n'en avez pas envie.

Vous avez le droit de dire non ou de ne rien dire, même à une personne de votre entourage, comme la famille ou les amis.

Ne rien dire ne signifie pas que vous êtes d'accord pour avoir une relation.

Si vous êtes d'accord, vous avez le droit de changer d'avis.



Que faire si vous êtes témoin d'une agression ?

Des associations et des entreprises ont créé le collectif Stand Up. Le collectif Stand Up veut que les agressions dans les transports en commun s'arrêtent. Le collectif Stand Up a créé **la méthode 5 D**. La méthode 5 D sont 5 mots qui commencent par la lettre D. Ces mots sont des actions à faire si vous êtes témoin d'une agression.



Action 1 : Distraire

Distraire c'est attirer l'attention de quelqu'un sur autre chose.



Vous pouvez faire semblant de connaître la victime pour que l'agresseur arrête de l'embêter. Par exemple, demandez l'heure à la victime.

Action 2 : Déléguer

Déléguer c'est demander à une autre personne de faire quelque chose à votre place.



Par exemple, demandez de l'aide à un agent des transports ou à un autre passager.

Action 3 : Documenter

Documenter c'est donner des informations.

Par exemple, vous pouvez filmer l'agression.

Vous pouvez ensuite :

- donner votre film à la victime
comme preuve
- dire à un agent ou à la police
que vous avez vu l'agression.



Action 4 : Diriger

**Diriger c'est dire à une personne
ce qu'elle doit faire.**

Vous pouvez :

- dire à l'agresseur d'arrêter
- rassurer une victime



Action 5 : Dialoguer

Dialoguer c'est parler avec quelqu'un.

Vous pouvez :

- reconforter la victime.
- dire à la victime qu'elle ne doit pas
accepter cette agression
- proposer à la victime de l'accompagner
à la police pour porter plainte



Comment signaler une agression ?

Vous êtes victime d'une agression sexuelle ?

Vous êtes témoin d'une agression sexuelle ?

Demandez de l'aide à un agent des transports.

Les agents des transports sont là pour vous aider.

Ils sont formés pour ça.

Vous pouvez utiliser un numéro d'urgence
de jour comme de nuit



- Appelez Alerte SNCF au numéro 31 17
- Envoyez un **sms au 31 177**
- **ou appelez la police au numéro 17**



Que se passe-t-il après avoir demandé de l'aide ?

Une enquête va être faite
pour vérifier ce qu'il s'est passé.

On va regarder les images des caméras de vidéosurveillance.

Les images des caméras de vidéosurveillance peuvent être utilisées
pendant 2 jours seulement.



Portez plainte tout de suite contre l'agresseur.

L'agresseur va être arrêté et jugé.



Le guide « Levons les Yeux » est fait avec le soutien de :



Pour avoir plus d'informations sur le guide Levons les yeux, scannez ce QR code avec votre téléphone.



Vous pouvez aussi aller sur le site internet www.levonslesyeux.fr



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Héloïse et Moustapha de l'ESAT Moskowa de l'association APTE pour la relecture et la validation du document.